

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
Séance du Mardi 21 février 2023**

De la commune de **PUYGAILLARD DE QUERCY**

Séance du **21 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à 21 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ESCALETTE Gaëtan, Maire.

**Etaient présents :** BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, BROUCHET Florent, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEUMARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège.

**Absents excusés :** CATHALO Henri, CHAIGNON Valéry.

BASSAS Nathalie a été nommé secrétaire.

\*\*\*\*\*

**1- Approbation du Procès-verbal du 29 novembre 2022 :**

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

**2 – Nomination d'un correspondant « incendie et secours » :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un « correspondant incendie et secours ».

La loi du 25 novembre 2021, dite loi Matras, prévoit dans son article 13 la nomination d'un correspondant « incendie et secours » qui doit être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

précise les modalités de nomination pour les communes qui n'ont pas d'élus chargés de ces questions spécifiques.

Le correspondant incendie et secours a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune, la préparation des mesures de sauvegarde, l'organisation des moyens de secours.

Il est l'interlocuteur privilégié du service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il peut également sous l'autorité du maire, participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.

Il peut surtout concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive, et à la définition et la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

M. ESCALETTE Gaëtan propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide à l'unanimité de nommer M. ESCALETTE Gaëtan comme correspondant incendie et secours.

## **2 – Avenant à la convention de mandat – travaux d'investissement d'éclairage public.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet d'éclairage public de PUYGAILLARD-DE-QUERCY par le Syndicat Départemental d'Énergie a augmenté et qu'il convient de délibérer sur le nouveau montant.

Monsieur le Maire explique que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet était initialement estimée à 28 500 € H.T. Mais qu'aujourd'hui celle-ci est estimée à 32 500 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire, Gaëtan ESCALETTE,
- AUTORISE Monsieur le Maire, Gaëtan ESCALETTE, à signer, au nom de la Commune, l'avenant à la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

### **3 - Questions diverses :**

- **Villages fleuris :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si celui-ci souhaite présenter sa candidature au concours départemental des villes et villages fleuris 2023.

Le conseil souhaite y participer.

- **CCID :**

Monsieur le Maire informe que la commission des impôts direct doit se tenir avant le 15 mars et qu'il conviendrait de choisir une date.

Le conseil décide que cette réunion aura lieu le 10 mars à 14h30.

- **Changement d'horaires du service technique :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de l'agent technique de modifier ses horaires de travail comme suit : 8h-12h et 13h30-16h30 au lieu de 8h-12h et 14h-17h.

Le conseil municipal ne souhaite pas que les horaires du service technique changent.

- **Programme voirie 2023 :**

Monsieur le Maire, propose d'inclure dans le programme d'entretien de la voirie communale 2023 :

- Route des Coustausses

Le Conseil Municipal d'inclure cette route dans le programme de travaux de voirie.

Fin de séance 23h30

Le président de séance :

ESCALETTE Gaëtan

Le secrétaire de séance :

BASSAS Nathalie